



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

De la Communauté de Communes Canaux et Forêts et Gâtinais

Sommaire

Présentation de la Communauté de Communes	Page 2 à 9
Les Finances de la Communauté de Communes	Page 10 à 11
Rapport d'Activités par compétences	Page 12 à 28
Compétences Obligatoires	Page 12 à 14
Compétences Optionnelles	Page 15 à 19
Compétences Facultatives	Page 19 à 28
Informations diverses	Page 28
Glossaire	Page 29

PRESENTATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Une Communauté de Communes est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) regroupant plusieurs communes en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace. La Communauté de Communes permet ainsi à ses Communes membres de gérer en commun des activités et des services publics afin de faire mieux ensemble ce qui serait insurmontable à l'échelle d'une seule Commune.

La loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 Août 2015, a porté le seuil minimum de population des Communauté de Communes à 15 000 habitants. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunal élaboré par la Commission Intercommunale de Coopération Intercommunale a préconisé, pour atteindre ce seuil, la fusion des Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, du Canton de Lorris et du Bellegardois.

Cette nouvelle intercommunalité regroupe, depuis le 1^{er} Janvier 2017, 38 communes (l'ensemble des communes du nouveau Canton de LORRIS) pour une population totale de près de 29 000 habitants.

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Le territoire de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais s'étend sur 38 communes dont 29 communes de moins de 1000 habitants, sur une superficie de 767 kilomètres carré pour une population de 28 030 habitants, soit une densité de population de 36,54 habitants par kilomètre carré.

Carte du Territoire



LES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Au 1^{er} Janvier 2017, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais exerce les compétences inscrites dans les statuts des 3 anciennes entités. Elle dispose d'un délai de 2 ans pour harmoniser ces compétences.

Compétences Obligatoires :

- ✓ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;
- ✓ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- ✓ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage ;
- ✓ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

Compétences optionnelles :

Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Bellegardois :

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - création d'un Service public d'assainissement non collectif (SPANC)
- ✓ Politique du logement et du cadre de vie :
 - assurer le développement et l'amélioration de l'habitat et du logement par la réalisation d'une OPAH sur l'ensemble du territoire communautaire
 - élaboration et suivi du programme local de l'habitat (PLH)
- ✓ Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire.

Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Châtillon-Coligny :

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - Contrôle, entretien et réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif dans le cadre du SPANC
 - Actions en faveur du développement des énergies renouvelables
- ✓ Politique du logement et du cadre de vie
 - Logement : Mise en œuvre et suivi de programmes locaux de l'habitat, d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat, de Programmes d'Intérêt général ou de toutes actions collectives dans ce domaine
 - Etude, création, aménagement et entretien de lotissements à usage d'habitation
 - Gestion et entretien du parc de logement locatif de la Communauté de Communes, à savoir les appartements situés au n°12, 14 et 14bis du faubourg du Puyrault à Châtillon-Coligny
- ✓ Cadre de vie :
 - Gestion, entretien et extension du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire
 - Organisation des transports collectifs dans le cadre d'un plan de déplacement communautaire ou intra-communautaire
- ✓ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- ✓ Construction, extension, aménagements, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire ;
- ✓ Coordination et soutien aux manifestations culturelles par la mise en œuvre d'un Projet Artistique et Culturel de Territoire (P.A.C.T).

Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du canton de Lorris :

- ✓ Protection et mise en valeur de l'environnement :
 - Soutien aux énergies renouvelables dont les énergies photovoltaïques d'intérêt communautaire
 - Service Public d'Assainissement non collectif
- ✓ Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire ;
- ✓ Construction, aménagement et fonctionnement des équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire ;
- ✓ Action sociale d'intérêt communautaire :
 - Soutien aux associations en matière d'aide à la recherche d'emploi ou d'aide à la réinsertion pour les publics en difficulté
 - Aide à domicile
 - Soutien aux centres de distribution alimentaire

- Soutien aux organismes de médiation familiale
- Actions en faveur de l'accessibilité des espaces publics aux personnes handicapées dans le cadre de la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées Structures pour l'hébergement des personnes âgées en perte d'autonomie.

Compétences facultatives :

Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du Bellegardois :

- ✓ Actions sociales :
 - participation au maintien et au développement des services à la personne
 - création et fonctionnement d'un relais assistantes maternelles
 - acquisition ou construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de santé pluridisciplinaire du Bellegardois, reconnue d'intérêt communautaire
 - soutien à l'association support de la mission locale pour l'insertion des jeunes sur le territoire du Bellegardois
 - soutien aux collégiens en matière éducative, culturelle et sportive et en matière de logistique des transports.
- ✓ Acquisition ou construction, aménagement, entretien et gestion de la maison de services publics du Bellegardois, reconnue d'intérêt communautaire ;
- ✓ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements périscolaires sur le territoire du Bellegardois ;
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, par délégation aux syndicats compétents.

Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes de Châtillon-Coligny :

- ✓ Voirie rurale : création, aménagement et entretien des chemins ruraux d'intérêts communautaire, à savoir tous les chemins ruraux goudronnés ;
- ✓ Aide sociale et solidarité :
 - Contractualisation de procédures en faveur de l'insertion et de l'emploi à l'échelle intercommunale.
 - Garanties d'emprunts pour la Construction et gestion d'établissement pour personnes âgées et handicapées.
- ✓ Construction d'une maison médicale intercommunale ;
- ✓ Services à la famille :
 - Création, entretien et gestion de structures d'accueil de la petite enfance
 - Création d'un réseau d'aides maternelles, relais assistantes maternelles
 - La création, aménagement et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) durant les périodes suivantes : vacances scolaires et mercredi durant la période scolaire
 - Mise en œuvre d'actions d'animation en faveur des préadolescents
- ✓ Soutien aux collégiens en matière éducative, sportive, culturelle et de logistique des transports :
 - La Communauté de Communes interviendra comme organisateur de second rang du ramassage scolaire des élèves du Collège Henri Becquerel de Châtillon-Coligny (inscription des élèves, surveillance des transports...)
 - Réalisation de travaux de voirie et de réseaux pour garantir la sécurité du ramassage scolaire.
 - Investissements et subventions à destination des collégiens et à vocation éducative, sportive ou culturelle (équipements, voyages...).
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, par délégation au syndicat compétent.

Sur le territoire de l'ancienne communauté de communes du canton de Lorris :

- ✓ Transport :
 - Gestion du transport scolaire en tant qu'organisateur secondaire pour le conseil général
 - Organisation et gestion du transport des élèves des écoles primaires et maternelles de la Communauté de communes vers le bassin cantonal de natation
 - Organisation et gestion d'un service de transport solidaire pour les personnes sans moyens de déplacement, la maison de retraite de Lorris, les associations et les communes de la C2C, sous conventionnement avec le conseil régional
- ✓ Jeunesse :
 - Création et fonctionnement d'un RAM (Relais Assistantes Maternelles) communautaire
 - Création, aménagement et gestion des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) durant les périodes suivantes : vacances scolaires, mercredi, et samedi durant la période scolaire
 - Création, aménagement et gestion d'Accueil de Loisirs Jeunes (Espaces jeunesse)
- ✓ Création, aménagement et gestion d'écoles de musique ;
- ✓ Tourisme et Culture :
 - Soutien aux actions de développement touristique de la Communauté de communes
 - Mise en place et Gestion d'un projet culturel au niveau du territoire et plus particulièrement du Projet Artistique et Culturel du Territoire (P.A .C.T .)

- ✓ Santé : Etude, Construction, Gestion et Entretien d'une maison de santé pluridisciplinaire sur la commune de LORRIS
- ✓ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, par délégation au syndicat compétent ;
- ✓ Divers ;
- ✓ Participation au maintien et au développement des services publics sur la Communauté de communes ;
- ✓ Mesure de pression des poteaux incendie ;
- ✓ Service Départemental d'Incendie et de Secours : financement du contingent du SDIS.

LES INSTANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

A- Les instances de la Communauté de Communes :

Le Conseil Communautaire :

La Communauté de Communes est administrée par un organe délibérant appelé « Conseil Communautaire » qui est composé de Conseillers Communautaires désormais élus en même temps que les conseillers municipaux.

Dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés au sein du conseil municipal, suivant l'ordre du tableau. Dans les communes de 1000 habitants et plus, l'élection des conseillers communautaires a lieu concomitamment à l'élection des conseillers municipaux, au scrutin de liste.

Depuis le renouvellement général des Conseils Municipaux en mars 2014, et suite à un accord local entre les communes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes comptait 28 délégués titulaires, répartis de la manière suivante : 2 délégués pour les communes de moins de 1000 habitants, 3 délégués pour les communes de 1000 habitants et plus.

2 élections municipales ayant été provoquées durant 2016, l'accord local applicable en 2014 a été dénoncé, nécessitant d'accentuer la représentation proportionnelle, portant en conséquence le nombre de conseillers communautaires de 28 à 31.

Les règles de convocation du Conseil, les règles de quorum, les règles de validité des délibérations sont celles applicables aux Conseils municipaux et sont prévues dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Suite à la création de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais issue de la fusion des Communautés de Communes de Châtillon-Coligny, du Canton de Lorris et du Bellegardois, le Conseil Communautaire est désormais composé de 56 membres

En 2017 il s'est réuni à 13 reprises.

Les Membres du Conseil Communautaire en 2017 :

Le Conseil Communautaire totalement recomposé suite à la fusion des 3 ancien EPCI compte désormais 56 membres. Le nombre de représentants étant proportionnel à la population des communes avec un minimum d'un représentant par communes.

Liste des Membres du Conseil Communautaire titulaires en fin d'année 2017

Communes	Nom	Prénom
CHAILLY-EN-GATINAIS (45260)	PETIT	Ivan
CHATENOY (45260)	BEAUDOIN	Gérard
COUDROY (45260)	BEAUDOIN	Marie-Laure
LA COUR-MARIGNY (45260)	VALLEE	Jean
LORRIS (45260)	MARTIN	Valérie
LORRIS (45260)	TROUPILLON	Daniel
LORRIS (45260)	MAILLET	Josette
LORRIS (45260)	BAKAES	Gérald
LORRIS (45260)	PERRET	Karine
MONTEREAU (45260)	LOQUET	Jack
NOYERS (45260)	RELAVE	Xavier
OUSSOY-EN-GATINAIS (45290)	BAILLEUL	Guy
OUZOUER-DES-CHAMPS (45290)	BOUTRON	Thierry
PRESNOY (45260)	SENEGAS	Richard
ST HILAIRE/PUISEAUX (45700)	VIEUGUE	Patrice

THIMORY (45260)	SOCHAS	Yves
VARENNES-CHANGY (45290)	COUTEAU	Evelyne
VARENNES-CHANGY (45290)	DAVID	Joël
VARENNES-CHANGY (45290)	TURBEAUX	Josseline
VIEILLES-MAISONS / JOUDRY (45260)	MOINEAU	Bernard
AILLANT SUR MILLERON (45230)	CHAPUIS	Lysiane
CHATILLON-COLIGNY (45230)	FLAUDER-CLAUS	Véronique
CHATILLON-COLIGNY (45230)	RAVARD	Patrice
CHATILLON-COLIGNY (45230)	FRANCOIS	Isabelle
La CHAPELLE SUR AVEYRON (45230)	GRANDPIERRE	Alain
LE CHARME (45230)	ROBINEAU	Isabelle
CORTRAT (45700)	BANNERY	Bernard
DAMMARIE SUR LOING (45230)	POIRIER	Philippe
MONTBOUY (45230)	BOSCARDIN	Yves
MONTCRESSON (45700)	GERMAIN	Alain
MONTCRESSON (45700)	HECKLI	Alain
NOGENT SUR VERNISSON (45290)	COGNOT	Eliane
NOGENT SUR VERNISSON (45290)	DES DORIDES	Gratiane
NOGENT SUR VERNISSON (45290)	SECQUEVILLE	Jean-Marc
NOGENT SUR VERNISSON (45290)	LOUDIN	Jean-Loup
NOGENT SUR VERNISSON (45290)	MOREAU	Philippe
PRESSIGNY LES PINS (45290)	LEFEBVRE	Brigitte
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (45230)	JEAN	André
SAINTE GENEVIEVE DES BOIS (45230)	MANTECON	Véronique
SAINT MAURICE SUR AVEYRON (45230)	CORABOEUF	Arnaud
AUVILLIERS (45270)	POINTEAU	Jean-Marc
BEAUCHAMPS SUR HUILLARD (45270)	GERMAIN	Claude
BELLEGARDE (45270)	MALET	Jean-Jacques
BELLEGARDE (45270)	CANAULT	Marie-Louise
BELLEGARDE (45270)	JOURDAIN	François
CHAPELON (45270)	DAUX	Dominique
FREVILLE DU GATINAIS (45270)	POISSON	André
LADON (45270)	FEVRIER	Albert
LADON (45270)	GERMAIN	Evelyne
MEZIERES EN GATINAIS (45270)	THILLOU	Alain
MOULON (45270)	PETIT	André
NESPLOY (45270)	ROUSSEAU	Nadine
OUZOUER SOUS BELLEGARDE (45270)	FOUASSIER	Claude
QUIERS SUR BEZONDE (45270)	JOBET	Yohan
QUIERS SUR BEZONDE (45270)	LEBRUN	Patrick
VILLEMOUTIERS (45270)	BURGEVIN	Christiane

Les Commissions :

Outre la Commission d'Appel d'Offres qui est chargée de l'attribution des marchés publics, la Commission Intercommunale des Impôts Directs, et la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLECT), la Communauté de Communes a mis en place par délibération en date du 17 Janvier 2017 onze commissions qui, dans leurs domaines de compétences respectifs, émettent des avis, des propositions et concourent à la préparation des travaux qui seront soumis au Conseil Communautaire : il s'agit des commissions « Développement culturel et touristique », « Urbanisme et habitat », « Voirie et éclairage public », « SPANC et cycle de l'eau », « Bâtiments et espaces verts », « Petite enfance, enfance-jeunesse, sport », « Transports, Maisons de services au public, et autres services à la population », « Finances, achats », « Ressources humaines, mutualisation », « Communication ».

La conférence des Maires :

Le Conseil Communautaire a également instauré une conférence des maires composée des 38 maires des communes membres de l'EPCI. Cette instance dispose d'un rôle consultatif. Elle est réunie régulièrement (à 6 reprises en 2017) et donne un avis sur les orientations proposées par le Président et sur les dossiers importants de la communauté de communes. Cette conférence des maires est une instance de concertation, un espace de débat, de propositions et d'initiatives.

Le Bureau :

Le Bureau est une instance restreinte du Conseil Communautaire qui peut bénéficier de délégations de pouvoirs. Il est composé du Président et des 11 Vice-présidents. Le nombre de vice-présidents a été fixé par délibération du Conseil Communautaire en date du 17 Janvier 2017.

Le bureau, élu par le conseil communautaire lors de sa session du 17 Janvier 2017, était composé comme suit :

Président : M. Albert FEVRIER

- 1^{er} Vice-président, Monsieur Alain GRANDPIERRE, est chargé de la voirie et de l'éclairage public ;
- 2^{ème} Vice-présidente, Madame Valérie MARTIN en charge des transports et des services à la population ;
- 3^{ème} Vice-président, Monsieur Jean-Jacques MALET, est chargée du Développement économique ;
- 4^{ème} Vice-Présidente, Madame Isabelle ROBINEAU en charge du développement culturel et touristique ;
- 5^{ème} Vice-Président, Monsieur Bernard MOINEAU est chargée de l'Enfance Jeunesse et de la politique sportive ;
- 6^{ème} Vice-Président, Monsieur André JEAN en charge des Ressources Humaines et de la mutualisation ;
- 7^{ème} Vice-Président, Monsieur Claude FOUASSIER chargé de l'Urbanisme et de l'Habitat ;
- 8^{ème} Vice-Président, Monsieur Dominique DAUX en charge de la communication ;
- 9^{ème} Vice-Président-Président Monsieur Thierry BOUTRON chargé des Bâtiments et Espaces verts ;
- 10^{ème} Vice-Président, Monsieur Daniel TROUPILLON, en charge des finances et des achats ;
- 11^{ème} Vice-Présidente, Madame Véronique FLAUDER-CLAUS, en charge du SPANC et du cycle de l'eau ;

En 2017, le bureau s'est réuni à 24 reprises.

LES SERVICES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

B- Les services de la Communauté de Communes :

1- Le tableau des effectifs au 31 Décembre 2017 :

Le tableau ci-après indique le nombre d'emplois permanents dont peut disposer la Communauté de Communes pour mener à bien ses missions.

Cadres d'emplois	Grades	Catégorie	Emplois à temps complet	Emplois à temps non complet
Filière administrative			14	1
Attachés territoriaux	Attaché Principal	A	2	
	Attaché	A	3	
Rédacteurs territoriaux	Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	2	
	Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	0	
	Rédacteur	B	1	
Adjoint administratifs territoriaux	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	C	1	
	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	C	3	
	Adjoint administratif	C	2	1
Filière technique			9	2
Techniciens territoriaux	Technicien Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
	Technicien Principal de 2 ^{ème} classe	B	2	
	Technicien	B	0	
Adjoint techniques	Adjoint technique principal de 1 ^{ère}	C	1	

territoriaux	classe			
	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	1	
	Adjoint technique	C	4	2
Filière sportive			4	0
Educateurs territoriaux des APS	Educateur Territorial des APS ppal de 1 ^{ère} classe	B	2	
	Educateur Territorial des APS pal de 2 ^{ème} classe	B	1	
	Educateur Territorial des APS	B	1	
Filière médico-sociale			1	3
Educateurs territoriaux de jeunes enfants	Educateur Principal de Jeunes Enfants	B	1	1
	Educateur de Jeunes Enfants	B	0	0
Auxiliaire de puériculture territorial	Auxiliaire de puériculture ppal de 2ème classe	C		2
Filière animation			6	14
Animateur	Animateur	B	1	
Adjoints territoriaux d'animation	Adjoint d'animation ppal de 2ème classe	C	1	
	Adjoints d'animation	C	(13,24/35ème)	0
			(16/35ème)	3
			(21/35ème)	1
			(15,09/35ème)	1
			(15,11/35ème)	1
			(17,5/35ème)	2
			(25/35ème)	1
			(14,94ème)	3
			(30/35ème)	2
Dispositif CUI - CAE			1	
Agent technique	Du 01/12/2016 au 30/11/2017	C	1	

2- Présentation des services :

En 2017, suite à la fusion des trois Communautés de Communes, les services de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ont été réorganisés.

Il a été choisi de maintenir la majorité des agents sur leur pôle d'origine (Châtillon-Coligny, Bellegarde, Lorris).

- La Direction Générale des Services (DGS) a été confiée à Delphine Courbier (anciennement DGS à la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny). En plus d'être le lien privilégié entre le Président, Albert FEVRIER, et les services, elle supervise le service communication, les services techniques, le Service Public d'Assainissement Non Collectif et les ressources humaines.
- La DGS, Sandrine Weber, issue de la Communauté de Communes du Bellegardois est devenue Directrice Générale Adjointe (DGA) en charge du pôle « aménagement et développement du territoire ». Elle a sous sa direction, le service financier, le service des marchés publics ainsi que le service urbanisme dont le service instruction des autorisations du droit des sols. Une part importante de ses fonctions est également occupée par le service culturel et la gestion touristique et économique du territoire. Des agents devraient être recrutés dans le courant de l'année 2018 afin de développer ces 3 compétences de la Communauté de Communes. Elle est épaulée pour le secrétariat par Virginie Dorchat.
- Enfin, le pôle « Service à la population » a été confiée à Virginie Fierdepied, anciennement DGS de la Communauté de Communes du canton de Lorris, devenue Directrice Générale Adjointe. Cette thématique regroupe les services en lien direct avec la population : le service des sports, les services enfance (Centres de Loisirs, Halte-garderie, Relais Assistantes Maternelles) et le Service de Loisirs pour les Adolescents. La DGA supervise également le service administration générale (décisions et arrêtés du Président, délibérations du Conseil Communautaire) assuré par Lucie Beluche en collaboration avec Amandine Denfert, agent mutualisé avec 4 communes du Lorriçois.
- Le service communication est géré par Claudine Hommey. Ce service émet et organise la diffusion des flyers à vocation culturelle, de l'intercom', du rapport d'activités. Il tient à jour la revue de presse et gère le site internet.

- Les services techniques sont répartis sur les 3 pôles, gérés respectivement par Fabien Edme, Hubert Marchand et Glawdys Vée, qui a quitté les effectifs en juin 2017. Ce service a pour vocation l'entretien des espaces verts et des bâtiments intercommunaux ainsi que la voirie de compétence communautaire. L'équipe est composée de Brigitte Absolu et Tania Martins ainsi que de Jérôme Pommey, Helder Brazete, Pascal Haudiquet, Julien Grenot (en contrat aidé). Arnault Jossin et Jean-Philippe Cosnard étant mis à disposition des communes.
- Le Service Public d'Assainissement non Collectif sous la responsabilité de Carine Vermet, effectue des diagnostics des installations d'assainissement non collectif (avant et après travaux, diagnostic pour la vente d'un bien immobilier) et organise les campagnes de vidanges de ces installations (en mars, juillet et octobre). Christèle Bezilles et Virginie Dorchat apportent un appui administratif.
- Le service Ressources Humaines dont la gestion est confié à Elodie Houry. Ce service gère la carrière des agents qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires (paies, évolution de carrière, formations, congés, retraite...).
- Au Service Financier, Valérie Boin veille à la perception des recettes de la Communauté de Communes (dotation, fiscalité, subvention) et assure le paiement régulier des factures aux fournisseurs.
- Le service des marchés publics assure, via Aurore Perrière, le suivi administratif des marchés publics.
- Le service d'instruction du droit des sols instruit notamment les dossiers de permis de construire et les autorisations de travaux. Il délivre également des certificats d'urbanisme. Il est composé de Nathalie Courillon, responsable du service, ainsi que de Véronique Mokienko, Carine Vermet, Isabelle Asselin et Audrey Martinez. Ces deux derniers agents étant mis à disposition par les communes.
- le service des sports, qui se compose de Mathieu Morlet, responsable du service des sports du Lorriçois, de Séverine Fronteau maître-nageur au bassin de Lorris, de Corinne David responsable du bassin de Châtillon-Coligny et de Jean-Pierre Gomez responsable du bassin de saint Maurice sur Aveyron.
- les services de la petite enfance (Centres de Loisirs, Relais Assistants Maternels, Halte-garderie) sont supervisés par Valérie Guillon. Chaque Relais Assistants Maternels de chaque pôle organise des rencontres avec les assistants maternels et assiste les parents en recherche de ce type de mode de garde. Les responsables des trois relais sont Valérie Grau, Marie-Claire Van Kempen et Cindy Honde.

La Halte-garderie « les Petits Poucets » à Sainte Geneviève des Bois accueille les enfants de 3 mois à 6 ans les Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : 8h00 à 17h30. La directrice est Adeline Chemin, assistée de Magali Bonnet et Amanda Pavie.

Les centres de loisirs, coordonnés par Valérie Guillon sont répartis sur tout le territoire de la communauté de communes sur 6 lieux différents (Lorris, Thimory, Varennes-Changy, Nogent sur Vernisson, Montcresson et Ste Geneviève des Bois). Les inscriptions sont prises en charge par Valérie Colapinto pour le lorriçois et par Claudine Hommey pour le Châtillonnais. Les centres sont dirigés par Fanny Lefevre, Sandrine Mercier, Anaïs Minière et Jennifer Hubert en collaboration avec Vincent Tessier mis à disposition par la commune de Nogent sur Vernisson. Ils sont épaulés par Alexandra Domond, Jennifer Hubert, Séverine Pautre, Amanda Pavie et Aline Coutellier.

- le Service de Loisirs pour les Adolescents (SLAC), sous la responsabilité de Florent Jacquet, organise avec et pour les adolescents des activités de loisirs. Sophie Dessenon et Monsieur Valentin Bureau complètent l'équipe.

LES FINANCES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Compte administratif 2017 :

Le compte administratif présente les résultats de l'exécution du budget qui a été voté en début d'année, à savoir le budget primitif. Comme le budget primitif, le compte administratif comporte deux sections :

- > La section de fonctionnement qui indique les charges et produits courants nécessaires au fonctionnement de la Communauté de Communes (entretien des équipements publics, des routes et de l'éclairage public, financement du service de collecte et de traitement des ordures ménagères, rémunération du personnel...);
- > La section d'investissement qui retrace les opérations d'équipement de la Communauté de Communes (études et travaux d'aménagement ou de construction, acquisitions mobilières et immobilières....).

Les principales recettes perçues par la Communauté de Communes sont : les recettes fiscales (taxes directes locales, taxe d'enlèvement des ordures ménagères....), les dotations de l'Etat, les subventions des Collectivités territoriales, les participations des Communes (attribution de compensation) et les revenus du patrimoine (location de bâtiments, vente de terrains à bâtir...).

La Communauté de Communes perçoit les impôts et contributions suivants : la cotisation foncière des entreprises, une part de la taxe d'habitation, une part de la taxe sur le foncier bâti, une part de la taxe sur le foncier non bâti, une taxe additionnelle sur le foncier bâti, l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux, la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la taxe sur les surfaces commerciales ainsi que plusieurs allocations compensatrices versées par l'Etat.

Sur l'ensemble de ces ressources, seules quatre nécessitent le vote d'un taux d'imposition : la cotisation foncière des entreprises, la taxe d'habitation, la taxe sur le foncier bâti et la taxe sur le foncier non bâti. Ce sont ces quatre taux d'imposition que la Communauté de Communes doit dorénavant fixer chaque année.

Les taux des trois anciens EPCI étant proches, seule la CFE a fait l'objet d'un lissage sur 5 ans. Les 3 autres taux correspondent au taux moyen des taux des 3 anciennes entités :

Cotisation Foncière des Entreprises : 19,12 %

Taxe d'habitation : 6,50 %

Taxe foncière : 0,061 %

Taxe Foncier non bâti : 2,37 %

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats des principaux chapitres budgétaires du compte administratif 2017 du budget principal de la Communauté de Communes.

Recettes de fonctionnement	
Atténuation de charges	59 433,93 €
Produits des services	2 313 884,70 €
Impôts et taxes	7 658 116,00 €
Dotations, subventions, participations	2 440 453,38 €
Autres produits de gestion courante	135 313,83 €
Produits financiers	- €
Produits exceptionnels	50 094,62 €
Opérations d'ordre entre sections	10 140,00 €
Total recettes de fonctionnement	12 667 436,46 €
Résultat fonctionnement reporté	1 352 376,36 €

Dépenses de fonctionnement	
Charges à caractères générales	2 270 507,90 €
Charges de personnel	2 058 898,84 €
Autres charges de gestion courante	2 308 182,69 €
Atténuations de produits	4 030 370,83 €
Charges financières	316 678,41 €
Charges exceptionnelles	1 907,43 €
Opérations d'ordre de transfert entre section	328 514,00 €
Dotation aux provisions	- €
Total dépenses de fonctionnement	11 315 060,10 €

Recettes d'investissement	
subventions d'équipement	1 025 011,88 €
Emprunts et dettes assimilées	30 000,00 €
Immobilisations incorporelles	64 567,25 €
Immobilisations corporelles	347,06 €
Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	209 249,00 €
Dotations, fonds divers et réserves (1068)	1 592 103,07 €
Dépôts et cautionnements reçus	1 800,00 €
Autres immobilisations financières	19 000,00 €
Opérations pour compte de tiers	71 855,19 €
Opération d'ordre entre sections	328 514,00 €
Total recettes de fonctionnement	3 342 447,45 €
Résultat investissement reporté	- 2 272 990,10 €

Dépenses d'investissement	
Immobilisations incorporelles	37 539,15 €
Subventions d'équipement versées	650 000,00 €
Immobilisations corporelles	556 073,80 €
immobilisations en cours	3 652 539,48 €
Subventions d'équipement	8 440,04 €
Emprunts et dettes assimilées	582 542,23 €
Opérations pour compte de tiers	118 162,85 €
Opérations d'ordre entre sections	10 140,00 €
Total dépenses d'investissement	5 615 437,55 €

BUDGETS ANNEXES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

En plus de son budget principal, la Communauté de Communes dispose de 5 budgets annexes. Ces budgets annexes sont établis pour certaines activités qui de par leur nature (production de biens ou de services) ne peuvent être comptabilisées dans le budget principal.

Les budgets annexes, dont vous trouverez ci-dessous les comptes administratifs 2017, concernent le SPANC, la MSP de Bellegarde, la zone d'activités de Bellegarde, la zone d'activités « Les Haies de Montcresson » et la zone d'activités « Les Rosses ».

« SPANC »	Investissement	Exploitation
Dépenses	1 029,95	120 779,45
Recettes	38 444,61	198 850,55
Résultat	+ 37 414,66	+ 78 071,10

« MSP de Bellegarde »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	23 865,69	18 414,06
Recettes	17 108,39	24 823,26
Résultat	- 6 757,30	6 409,2

« ZI de Bellegarde »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	2 468 609,37	1 710 726,14
Recettes	1 674 036,31	2 323 338,72
Résultat	-794 573,06	612 612,58

« Les Haies de Montcresson »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	90 704,03	90 856,03
Recettes	90 727,00	90 856,03
Résultat	22,97	0,00

« Les Rosses »	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	59 229,49	59 229,49
Recettes	79 596,00	59 229,49
Résultat	20 366,51	0,00

RAPPORT D'ACTIVITES PAR COMPETENCES

COMPETENCES OBLIGATOIRES

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI) valant Programme Local de l'Habitat PLH :

Par délibération en date du 7 septembre 2017, le conseil communautaire a décidé **de prescrire l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat** sur l'ensemble de son territoire regroupant 38 communes, conformément aux dispositions de l'article L.153-11 du code de l'urbanisme.

A cette même date il a autorisé le Président à lancer une procédure d'appel d'offres pour le choix de bureaux d'études spécialisés pour accompagner la Communauté de Communes dans l'élaboration du PLUIh, sur les plans technique et juridique.

Parmi les thématiques à traiter dans le PLUIh, l'activité agricole fait l'objet d'une attention particulière, étant à la fois une activité économique et un facteur d'aménagement du territoire important en zone rurale. En conséquence, le Conseil Communautaire a confié par délibération du 26/09/2017, à la Chambre d'Agriculture du Loiret, la réalisation d'un diagnostic agricole prospectif, pour assurer la prise en compte et l'intégration des projets agricole dans le PLUIh. Pour établir ce diagnostic, la Chambre d'Agriculture a rencontré en novembre-décembre les agriculteurs du territoire lors de rendez-vous individuels organisés dans plusieurs communes.

Le PLUI déterminera les objectifs de développement à l'horizon d'une quinzaine d'années, en matière d'habitat, environnement, économie, paysage, équipement, déplacements. Il fixera les règles d'utilisation du sol.

Les étapes du PLUIh à venir :

- * diagnostic du territoire pour début 2019
- * PADD pour fin 2019
- * Traduction réglementaire pour début 2021
- * Phase administrative de finalisation pour fin 2021

Instruction des dossiers relatifs au droit des Sols :

Préalablement à la fusion de la Communauté de Communes, deux services instruisaient sur le territoire :

- Le service instructeur commun du Bellegardois composé d'agents communautaires et d'agents mis à disposition par des communes
- Le service instructeur commun Lorris et Chatillon-Coligny composé d'agents communautaires.

Avec la fusion, les deux services ont dû homogénéiser au maximum leurs pratiques sachant que le territoire du Bellegardois instruisait sur un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et les deux autres territoires, sur des plans locaux d'urbanisme propres à leur commune et des cartes communales. Les instructrices, même si elles gardent leur territoire initial, sont amenées à intervenir sur d'autres communes notamment durant les congés.

Le service instructeur a instruit sur l'ensemble du territoire, 1100 dossiers répartis ainsi :

- 4 permis d'aménager
- 153 permis de construire
- 13 permis de démolir
- 371 déclarations préalables
- 110 certificats d'urbanisme d'informations (uniquement sur le territoire du Bellegardois)
- 89 certificats d'urbanisme opérationnels
- 360 déclarations d'intention d'aliéner.

La répartition des dossiers traités sur le territoire est :

- 35,73 % pour le Chatillonnais
- 33,36 % pour le Bellegardois
- 30,91 % pour le Lorriçois

Du fait de la fusion, la compétence document d'urbanisme détenue par la Communauté de Communes du Bellegardois est étendue à toutes les communes du périmètre dotées d'un Plan Local d'Urbanisme. Les demandes d'intention d'aliéner sont dorénavant instruites en direct par l'instance communautaire qui devient compétente.

Des nouvelles modalités doivent être définies afin de mettre en cohérence les modalités financières sur l'ensemble des 33 communes instruites car le service étant payant sur le Bellegardois et gratuit sur les deux autres territoires.

En octobre 2017, l'organisation du service est revue pour faciliter l'harmonisation des pratiques et renforcer la sécurité juridique de l'instruction.

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le soutien aux entreprises :

La communauté de communes a adhéré à Dev'up (délibération du 05/09/2017) agence régionale chargée de porter l'emploi, l'innovation et le développement numérique (500€).

L'action de Dev'Up s'articule avec celle de Loire & Orléans Eco (adhésion par délibération du 07/03/2017, adhésion 19 764 € (soit 0,70/habitant), qui prend le relais de l'ADEL en coordonnant, à échelle du Département, l'action économique et en assurant l'accompagnement des projets d'envergure des entreprises.

De plus la Communauté de Communes fin 2017 a pris part à la mise en place d'une instance de concertation de l'action économique des 4 EPCI qui constituent le bassin d'emploi du montargois (L'Agglomération Montargoise et Rives du Loing, La Communauté de Commune de la Clery du Betz et de l'Ouanne, la Communauté de Communes des 4 Vallées, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais).

La Commission Développement Economique s'est réunie à plusieurs reprises pour prendre connaissance de l'offre de services de LoiretOrléans Eco, échanger avec Initiative Loiret sur son action en direction des commerçants et artisans (décembre 2017), faire le point sur les contacts avec les entreprises.

Les zones d'activités :

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes assure la gestion de 11 zones d'activités

Le tableau ci-dessous récapitule les principales caractéristiques de ces zones et leur disponibilité :

Zone d'activités	Commune	Surface totale	Surface disponible	Nombre d'entreprises implantées ou en cours d'implantation	Vocation dominante De la zone
Prés la Forêt	Nogent sur Vernisson	10,6 hectares	1,5 hectares	12	Industrie / artisanat
Les Ecorces	Châtillon-Coligny	6,3 hectares	0,4 hectares	11	Commerce / artisanat
La Bonne Dame	Ste Geneviève des Bois	12,5 hectares	2,4 hectares	11	Industrie / artisanat
Les Haies de Montcresson	Montcresson	2,13 hectares	1,5 hectares	6	Artisanat
Les Rosses	St Maurice sur Aveyron	2,2 hectares	1,4 hectares	1	Artisanat
Bellegarde	Bellegarde	30,4 hectares	11,4 hectares	19	Industrie / artisanat
Ladon	Ladon	10,7 hectares	8 hectares	3	Industrie / artisanat
Le limetin	Lorris	30 hectares	4,2 hectares	18	Administration / industrie / artisanat
Les dentelles	Lorris	4,3 hectares	0	4	Commerce/artisanat
Quiers-Sur-Bezonde	Quiers-Sur-Bezonde	2,1 hectares	0,5 hectare	6	Industrie/artisanat
Bussoy	Varennes-Changy	8	0	10	Industrie / artisanat
Total :		115 hectares	31,3 hectares	97	

Les projets d'implantation sur les zones d'activités en 2017 :

Sur la zone artisanale de Montcresson :

- Installation de la menuiserie de la Vallée
- Acquisition d'un terrain en vue de la construction d'une station de lavage
- Acquisition d'un terrain pour la construction d'une entreprise d'égoutage

Sur la zone artisanale de Chatillon-Coligny

- Installation d'un pylône de télécommunications

Sur la zone artisanale de Nogent-Sur-Vernisson

- Installation d'une plateforme pour le traitement des déchets verts

Sur la zone artisanale du Limetin

- Parcelles vendues au Conseil Départemental pour la construction de la déviation de Lorris

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme :

Compétente en matière de promotion touristique, dont la création d'office de tourisme depuis le 01/01/2017, la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais s'est attachée en 2017 à finaliser les transferts des bâtiments des offices de tourisme du territoire.

Ceci a donné lieu à la signature de procès-verbaux de mise à disposition des biens et d'avenants de transfert des contrats afférents. Des conventions ont été conclues avec les 2 offices de tourisme associatifs, fixant l'étendue des missions confiées par la communauté de communes et les modalités de son soutien financier.

Au vu des charges évaluées par la CLECT en 2016, une subvention de 41 654 € a été versée à l'Office de Tourisme de Lorris et 16 827 € à l'Office de Tourisme de Châtillon-Coligny pour leur permettre d'assurer en 2017 l'action de promotion touristique.

La Communauté de Communes a fait le choix de préparer avec les 3 Offices de Tourisme existants (Bellegarde, géré en régie, Châtillon-Coligny, structure associative et, Lorris, structure associative) la création de l'Office de Tourisme intercommunal à l'horizon 2019.

Des temps de concertation ont été organisés pour favoriser l'interconnaissance des 3 structures, et l'appropriation du territoire communautaire (réunion agents, visites du territoire, etc...).

L'échange d'information et de documentation a été encouragé.

La Communauté de communes a adhéré à l'ADRTL (300 €) par délibération du 05/09/2017.

La commission culture et tourisme s'est réunie de nombreuses fois pour travailler sur l'organisation de la promotion touristique, étudier les partenariats, préparer le conventionnement avec les offices de tourisme, travailler sur les boucles à vélo.

LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES

La Communauté de communes a désigné dans sa séance du 24/01/2017 ses représentants dans les syndicats d'enlèvement et traitement des ordures ménagères.

- Le SICTOM de Châteauneuf sur Loire pour les communes du Bellegardois et du Lorriçois (sauf Chapelon et St Hilaire sur Puiseaux).
- Le SMIRTOM de Montargis (Chapelon et St Hilaire sur Puiseaux)
- Le SMICTOM de Gien (communes du Châtillonnais).

La communauté de communes perçoit la TEOM versée par les habitants des communes relevant du SMIRTOM de Montargis, du SMICTOM de Gien.

En revanche le SICTOM de Châteauneuf sur Loire a instauré les REOM au 01/01/2017. La Communauté de communes a fait le choix de maintenir le régime dérogatoire qui prévalait pour les anciennes communautés de communes du Bellegardois et du canton de Lorris, c'est-à-dire que c'est la Communauté de Communes qui perçoit en lieu et place du SICTOM la REOM et la lui reverse.

Par délibération du 11/04/2017, elle a adopté les taux suivants pour la TEOM = 15,29% pour les communes qui relèvent du SMICTOM de Gien (produit attendu de 1 443 089,76€) et 9,69% pour les communes qui relèvent du SMIRTOM de Montargis (produit attendu de 29 920€, versé au syndicat).

Concernant la REOM, la communauté de communes a mis en place des nouveaux moyens de paiement pour les usagers : le paiement par carte bancaire, le titre interbancaire de paiement et le paiement par prélèvement automatique.

Montant de REOM encaissé en 2017, et reversé au SICTOM = 1 433 938,83€

COMPETENCES OPTIONNELLES

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT

Pour les trois anciennes Communautés de Communes, la compétence protection et mise en valeur de l'environnement consistait en la gestion d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) : Les trois services ont fusionné au 1^{er} janvier 2017.

Ce service a pour missions de contrôler les dispositifs d'assainissement individuel sur son territoire et de veiller à leur bon état de fonctionnement, et ce, afin de sensibiliser les usagers à la nécessité de préserver la qualité de la ressource en eau.

Pour mener à bien ces missions, le SPANC a été doté par la Communauté de Communes de 4 compétences : le contrôle des installations neuves, le contrôle des installations existantes, l'entretien des installations et la réhabilitation des installations.

En 2017 le service fonctionnait avec 2 techniciennes à ½ temps, et un prestataire extérieur intervenant pour la réalisation des contrôles sur le Châtillonnais. En Juillet 2017 le service a été réorganisé suite au départ d'une des techniciennes. 1 technicienne, assure la coordination du service, assistée par 2 agents administratifs l'un sur le Châtillonnais, l'autre sur le Bellegardois. En 2017, le service a travaillé à l'harmonisation du règlement intérieur, des tarifs, des bases de données des installations.

Nombre de contrôles réalisés en 2017

	Diagnostic	Conception	Réalisation	TOTAL
Secteur de Bellegarde	153	15	12	180
Secteur de Châtillon-Coligny	61	23	18	102
Secteur de Lorris	118	28	13	159
TOTAL	332	66	43	441

Nombre de vidanges réalisées en 2017

Secteur de Bellegarde	Secteur de Châtillon-Coligny	Secteur de Lorris	TOTAL
40	103	147	290

Le rapport d'activités 2017 du SPANC est disponible dans les locaux de la Communauté de Communes ainsi que dans les Mairies.

POLITIQUE DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE

L'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) :

La Communauté de Communes de Châtillon-Coligny a porté une OPAH de 2012 à 2015, prorogée sur l'exercice 2016. En 2017 16 dossiers ont été soldés, une vingtaine de dossiers sont toujours en cours de réalisation fin 2017.

La commission « urbanisme et habitat, parallèlement à l'élaboration d'un P.L.U.I., va construire la politique habitat de la Communauté de Communes et étudier l'opportunité de relancer une OPAH sur l'ensemble du nouveau territoire communautaire.

Suivi d'un programme local de l'Habitat sur le Bellegardois :

Le guichet unique d'accueil des demandeurs de logement social a travaillé aux côtés des bailleurs sociaux Valloire Habitat et Logem Loiret pour apporter des réponses rapides aux demandeurs. Une étroite coopération avec les communes, en particulier celles qui comptent un parc de logements sociaux important, permet d'étudier au plus juste les demandes au regard de l'offre de logements disponibles.

Le service participe aux Commissions d'attribution des logements.

Le guichet unique situé à Bellegarde oriente les demandeurs, mais enregistre également leur dossier de demande sur le système National d'enregistrement.

Le guichet reçoit les demandeurs du Bellegardois, où sont localisés environ 413 logements.

Le Lorriçois compte environ 357 logements. La commune de Lorris gère également un guichet enregistreur. Le Châtillonnais compte 584 logements. Les collectivités ne gèrent pas de guichet dans ce secteur, les demandeurs s'adressent souvent à l'agence Valloire-Habitat située à Nogent sur Vernisson.

Courant 2017 un état des lieux des pratiques a été dressé avec les communes de Lorris et Châtillon-Coligny pour lancer la réflexion sur les modes de gestion.

Depuis l'automne 2017, tout guichet d'enregistrement devient guichet national et peut donc intégrer les demandes qui émanent de communes extérieures à son territoire initial. Ainsi le guichet de Bellegarde peut enregistrer des demandes émanant de toutes les communes de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

La compétence « éclairage public » exercée sur le Châtillonnais :

Marché de gestion globale : Suite au transfert du volet équipement de la compétence « Gestion, entretien et extension du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire » en 2013, et à l'issue d'une procédure de consultation des entreprises, un marché de gestion globale a été attribué à l'entreprise CITEOS en 2015. Ce marché prévoit, pour un coût global de maintenance sur 10 ans de 491 200 € H.T. et 1 500 000 € H.T. de travaux, une économie d'énergie de 67%.

Maintenance de l'éclairage public : Depuis sa création, la Communauté de Communes de Châtillon-Coligny était chargée d'assurer la maintenance et le renouvellement des appareillages et des lampes du réseau d'éclairage public du canton, soit plus de 2 600 points lumineux. Cette mission a donc été confiée dans la cadre du marché de gestion globale à l'entreprise CITEOS. En 2017, le coût de cette maintenance s'est élevé à 42 255,72, € T.T.C., comprenant, la mise en œuvre d'un système de Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur, les programmes de maintenance préventive (5 visites de dépistages) et curative (145 appels), et la gestion des astreintes (16 déclenchements).

Coût de distribution de l'énergie : Le coût total de distribution de l'énergie de l'éclairage public sur le territoire des 12 communes bénéficiant de l'exercice de cette compétence s'est élevé en 2017 à 136085,56 € T.T.C. Suite à l'attribution du marché global de gestion de l'éclairage public, destiné à générer des économies d'énergies, les communes ont adopté un programme d'éclairage homogène sur l'ensemble du territoire, reposant sur 3 scénarii selon les secteurs : Scénario 1 Extinction 23h à 5h30 Scénario 2 Extinction 23h à 5h30 la semaine/Extinction 1h00 à 5h30 le week-end, Scénario 3 Extinction 22h00 à 6h00. Cette démarche volontariste des communes devrait permettre d'accroître significativement les objectifs d'économie d'énergie.

Travaux et d'investissement et de rénovation suite au transfert intégral de la compétence « Gestion, entretien et extension du réseau d'éclairage public d'intérêt communautaire » : Dans le cadre du marché de gestion globale, la Communauté de Communes a engagé un montant de travaux de 155 811 € H.T., comprenant la fourniture et pose de 90 horloges astronomiques, la sécurisation et mise aux normes de 21 armoires de commande et l'équipement de 163 luminaires en LED. Ces travaux devraient permettre 40 298 kWh de consommation énergétique par an.

La Communauté de Communes devrait bénéficier pour cette 3^{ème} année de Travaux, de l'appui financier de l'état dans le cadre du programme « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » de l'Agglomération Montargoise et du Pays Gâtinais à hauteur de 30 000 €, ainsi que d'une subvention dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale du Pays Gâtinais pour un montant de 45 000 €.

L'éclairage public : action mutualisée conduite sur le Lorriçois :

L'ex communauté de communes du Canton de Lorris a réalisé un diagnostic d'éclairage public dans le courant de l'année 2016 dans le cadre d'un groupement de commandes passé avec 11 communes du territoire de Lorris (Chailly en Gâtinais, Châtenoy, Coudroy, Lorris, Noyers, Oussoy-en-Gâtinais, Ouzouer des champs, Presnoy, Thimory, Varennes-Changy et Vieilles-Maisons-Sur-Joudry). Le diagnostic a été finalisé en début d'année 2017.

Ces diagnostics ont permis notamment de définir les interventions nécessaires pour garantir la sécurité des usagers, de proposer des solutions techniques limitant les nuisances lumineuses, de définir les sources potentielles d'économie de fonctionnement.

Afin de définir les actions futures à mettre en œuvre, il a été demandé à ces 11 communes d'indiquer quelles suites elles souhaitaient donner à ces diagnostics. Pour que ces travaux soient subventionnés dans le cadre du programme TEPCV, les projets devaient être engagés avant la date du 31 décembre 2017, c'est-à-dire que les marchés de travaux devaient être notifiés au plus tard le 31 décembre 2017.

Ingénov 45, missionné par la Communauté de communes, a accompagné les communes concernées pour prioriser les travaux à réaliser, proposer un cahier des charges et apporter un appui dans l'analyse des offres. Bien que le calendrier fût contraint, les communes concernées ont pu notifier leur marché dans les délais.

L'éclairage public : action conduite sur le Bellegardois :

La commission « voirie & éclairage public » a décidé fin 2017, de lancer une procédure de consultation en vue de désigner un bureau d'études chargé de réaliser le diagnostic énergétique du réseau d'éclairage public des communes n'en ayant pas bénéficié. Ce diagnostic a 2 finalités : doter l'ensemble des communes d'un rapport leur permettant d'identifier les actions à mener afin de réduire la facture énergétique, de réaliser l'audit des équipements pour travailler sur l'impact de l'extension de la compétence actuellement exercée sur le seul Châtillonnais.

VOIRIE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Programme de travaux 2017 sur la voirie communale transférée :

Par délibération en date du 9 février 2017, le conseil communautaire a décidé le lancement du marché de travaux de voirie sur l'ensemble des voies de compétence communautaire. Ce marché a été divisé en lots géographiques et comprenait également un lot enduit bicouche ainsi qu'un lot Enduits Coulés à Froid, pour l'ensemble des voies communautaire.

Certaines communes souhaitant intégrer des travaux de compétence communale dans ce marché, ont bénéficié d'un groupement de commandes coordonné par la Communauté de Communes, et suivi par le responsable du service voirie, assisté d'un maître d'œuvre sur le Châtillonnais. Il s'agit pour 2017 des communes de Châtenoy, Cortrat, Montbouy, Nogent sur Vernisson, Sainte Geneviève des Bois et Saint Maurice sur Aveyron.

A l'issue d'une procédure de consultation lancée le 9 Mars 2017, le Conseil Communautaire s'est prononcé le 11 Avril 2017 sur l'attribution du marché de voirie pour un montant total de 813 276 € H.T. (estimé initialement à 1 039 065,00 € H.T.). Les lots 1 à 4 ont été attribués à l'entreprise VAUVELLE pour un montant total de 718 306,00 € H.T. le lot 5 a été attribué à l'entreprise COLAS CENTRE OUEST pour un montant de -94 970 € H.T.

Les travaux se sont déroulés de juin à Décembre 2017.



Travaux d'entretien sur la voirie communale transférée :

La Communauté de Communes a géré en 2017 la voirie, sur les périmètres de compétence exercés par les anciennes entités, soit environ 808 km.

Le budget consacré à cet entretien, environ 115 000 € TTC porte sur des travaux de réparation ponctuelle, des pontages de fissures, la fourniture de matériau (graves, point à temps, enrobé à froid), le fauchage, recalibrage et arasement de fossés. Ces travaux ont été suivis par le responsable du service voirie et le maître d'œuvre intervenant sur le Châtillonnais tout au long de l'année 2017.

En outre, certains travaux de fauchage étant réalisés par les services communaux dans le cadre de conventions de mise à disposition de services, la Communauté a procédé au remboursement des communes à hauteur d'environ 170 000 €.

Les réflexions menées en vue de l'harmonisation de la compétence :

La compétence optionnelle « Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire » était exercée par les 3 anciens EPCI, mais de façon différenciée.

Les territoires de Lorris et Chatillon exerçaient cette compétence sur l'ensemble de la voirie communale, la Communauté de Communes du Bellegardois avait reconnu d'intérêt communautaire certaines voiries de liaison entre communes hors zones agglomérées. La commission a donc lancé les travaux d'harmonisation de la définition de l'intérêt communautaire, accompagnée par le Bureau d'Etudes ECOTERRITORIAL. L'objectif étant de soumettre un projet de définition de l'IC au Conseil Communautaire en 2018, pour un exercice harmonisé de la compétence dès le 1^{er} janvier 2019. La commission, la conférence des maires et la CLECT ont été saisies de la problématique de l'harmonisation des transferts de charges.

EQUIPEMENTS CULTURELS, SPORTIFS ET SCOLAIRES

Compétence exercée par les 3 anciennes entités, travail de réflexion en vue de l'harmonisation de la compétence scolaire

Actions menées sur le Bellegardois : transfert de la compétence scolaire

Le transfert de la compétence sur les bâtiments scolaires et périscolaires a pris effet au 1^{er} janvier 2017.

Sont concernées les écoles maternelle et élémentaire de Bellegarde, Ladon, et l'école élémentaire de Quiers sur Bezonde.

Les procès-verbaux constatant la mise à disposition de biens immobiliers et mobiliers ont été établis et validés par délibération du 12 juillet 2017.

Gestion des équipements sportifs et culturels sur le Châtillonnais :

La Communauté de Communes assure, la gestion et l'entretien d'un certain nombre d'équipements culturels et sportifs, comme l'espace Colette sis à Ste Geneviève des Bois, l'Espace des Etangs sis à Nogent sur Vernisson, le Gymnase et le dojo de Châtillon-Coligny, les Bassins d'Apprentissage Fixes de Châtillon-Coligny et de Saint Maurice sur Aveyron ou encore le stade de football « Henri Leverne » de Châtillon-Coligny.

Ces équipements, mis à la disposition du Collège, des écoles, des associations, des entreprises et des particuliers, participent au développement et à la pérennisation des activités sportives, culturelles et éducatives sur le territoire intercommunal.

En 2017, les charges de **fonctionnement** de chaque équipement, hors charges de personnel se sont élevées à :

Espace Colette	44 202,91 €
Espace des Etangs	30 580,06 €
Gymnase/dojo	43 834,65 €
Stade	6 857,15 €
BAF de Châtillon+	39 744,13 €
BAF de St Maurice sur Aveyron	41 655,43 €

Les recettes de **fonctionnement** correspondent aux recettes des locations des espaces culturels, et à la participation du Département pour les créneaux des équipements sportifs mis à disposition des collégiens :

Espace Colette	4 982 €
Espace des Etangs	911 €
Gymnase/dojo	6 746,94 €
Stade	1 573,94 €
BAF de Châtillon+	2 707,80 €
BAF de St Maurice sur Aveyron	10 760,40 €

Gestion des équipements sportifs sur le Lorriçois :

Sur le territoire du Lorriçois, la Communauté de communes assure la gestion de 2 équipements : Le Bassin de natation situé à Lorris et la salle multisport l'Escale à Varennes-Changy.

Ces équipements ont principalement vocation à accueillir les publics scolaires et associatifs.

Gymnase de Varennes :

Dépenses de Fonctionnement des Salles Sportives en 2017 :	35 350,77 €
Dépenses d'Investissement des Salles Sportives en 2017 :	959,68 €
Recettes de Fonctionnement des Salles Sportives en 2017 :	5 357,47 €
Recettes d'Investissement des Salles Sportives en 2017 :	400,00 €

10 Associations utilisaient le gymnase de Varennes pour l'année 2017

Bassin de Lorris :

Le bassin de Lorris propose en moyenne 45 heures d'activités par semaine et 30 heures pendant les vacances scolaires (1 semaine à la Toussaint, 1 semaine en Février, 2 semaines à Pâques et 5 semaines l'été).

Pour l'été 2017, nous avons enregistré 585 entrées, 280 entrées pour l'aquagym et 114 entrées « nageurs » soit au total **979 entrées** sur la période. Cela représente une moyenne de 29 entrées par jour et 14 personnes par séance d'aquagym.

Pour l'activité bébé famille 5 familles y ont participé.

Le nombre d'inscrit aux activités aquatiques en 2017 est **de 236 personnes**.

Montant de la régie Aquagym, nage libre et initiation s'élève à **31 654 €** en 2017.

Dépenses de Fonctionnement du Bassin en 2017 :	147 741,99 €
Dépenses d'Investissement du Bassin en 2017 :	8 182,20 €
Recettes de Fonctionnement du Bassin en 2017 :	55 039,03 €

Un travail est à mener afin de définir la politique sportive, sachant que la compétence sport scolaire est aujourd'hui partagée entre les communes et l'intercommunalité. Les réflexions initiées par le groupe de travail sport ont permis d'établir un état des lieux des équipements existants sur le territoire à proximité des écoles. Les réflexions s'orientent vers la définition suivante : favoriser la pratique du sport chez les jeunes par des interventions sur le temps scolaire (Soutien à l'organisation de manifestations sportives, interventions sports terrestre et natation scolaire) avec l'appui des associations intervenant dans le domaine sportif.

Complexe sportif à Lorris :

Des travaux de construction d'un complexe multisport à Lorris ont été engagés depuis 2016. Ce projet a connu des retards du fait de la rencontre de nombreux aléas : des entreprises ont été déclarées en liquidation judiciaire, des marchés ont fait l'objet de résiliations du fait du manquement de certaines entreprises, ce qui a nécessité la relance de nouveaux marchés.

Cet équipement est très attendu par les scolaires et les associations car les équipements existants sont saturés.

Sports Vacances (Vacances de Printemps 2017) :

189 enfants de 6 à 11 ans ont participé aux activités sur 9 demi-journées.

COMPETENCES FACULTATIVES

ACTION SOCIALE D'INTERET COMMUNAUTAIRE

Soutien aux associations

La Commission MSAP/MSP et autres services à la population a mené des réflexions au cours de l'année 2017 afin d'harmoniser les soutiens apportés aux associations sur l'ensemble du territoire : l'objectif était de proposer un soutien unifié en 2018 par le biais des subventions.

Dans l'attente de ces travaux, les subventions suivantes ont été attribuées en 2017 :

Nom de l'association	Montants votés par le conseil communautaire
Mission Locale du Montargois et Giennois (AIJAM)	13 045,00 €
A.D.A.P.A de Lorris (repas)	3 500,00 €
A.D.A.P.A de Lorris (prestataires)	4 000,00 €
S.E.G	7 500,00 €
CIDFF	2 100,00 €

Création d'une MSAP

Les travaux d'aménagement de la Maison de services au public située 4 avenue de la quiétude à Bellegarde se sont terminés mi-décembre 2017, pour une ouverture envisagée début 2018. Le recrutement de la responsable de la MSAP a été lancé en fin d'année 2017.

La Maison de Services Au Public a pour missions :

- L'accueil, l'information, et l'orientation du public
- La mise en relation des usagers avec les partenaires
- L'accompagnement des usagers à l'utilisation des services en ligne des partenaires
- L'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives que cela concerne la famille (CAF), la santé, la retraite, l'emploi (comme par exemple l'aide à inscription sur le site de polemploi ou pour faire sa déclaration mensuelle), le logement (L'ADIL peut vous conseiller au sujet de la location, les contrats, les prêts etc.), l'Accès au droit (la Maison de Justice et du Droit peut vous conseiller sur vos droits dans vos litiges de la vie quotidienne). Vous avez également la possibilité de faire vos demandes de permis de conduire et de certificat d'immatriculation sur le site ants.gouv.fr.

Un lieu unique pour répondre aux besoins des usagers dans leurs démarches de la vie quotidienne.

La Maison de Services Au Public de Bellegarde permet d'être accueilli par un agent, d'obtenir des informations et d'effectuer des démarches administratives relevant de plusieurs administrations ou organismes publics en un même lieu.

Création et gestion de maisons de santé pluridisciplinaires

Un état des lieux de la présence des professionnels de santé sur l'ensemble du territoire a été réalisé par la commission en charge de ces questions et a fait ressortir que des professionnels sont concernés par des départs prochains à la retraite. Une réflexion a été engagée sur la question de la recherche de médecins et sur la question de leur remplacement.

La Communauté de communes dispose de 3 maisons de santé pluridisciplinaire sur le territoire :

Au sein de la MSP de Bellegarde :

- 2 Médecins généralistes
- 3 Masseurs Kinésithérapeutes
- 3 Infirmières
- 1 Pédicure-Podologue
- 1 Psychologue Clinicienne
- 1 Psychomotricienne
- 1 Diététicienne- Nutritionniste

Au sein de la MSP de Chatillon

- 1 Médecin
- 1 Ostéopathe
- 2 Infirmiers
- 1 Pédicure-Podologue
- 1 Psychologue Clinicienne
- 1 Orthophoniste

Au sein de la MSP de Lorris

- 2 Médecins
- 1 Masseurs Kinésithérapeutes Rééducateurs
- 2 infirmiers
- 1 Pédicure-Podologue
- 1 Psychologue-Psychanalyste
- 1 Sage-Femme :

Maison des services à la population à Châtillon-Coligny

Concernant la réhabilitation de l'ancien EHPAD de Châtillon-Coligny, la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée au cabinet AVENSIA. Ce cabinet va accompagner la Communauté de Communes dans ce projet qui vise à la création d'une maison de services au public, l'extension des cabinets médicaux, la création d'une salle d'activité pour le Relais d'assistants maternels, la création d'un bureau et des cabinets de consultation pour la PMI et la création de bureaux et salles de réunion pour le SSIAD et l'ADAPA. L'année 2017 a permis de finaliser le programme.

ACTIONS EN FAVEUR DE LA JEUNESSE

Soutien à la parentalité

L'accueil parents-enfants 0-3 ANS se déroule le mercredi matin de 9h30 à 11h30 (sauf vacances scolaires), au 4 Avenue de la Quiétude à Bellegarde.

- C'est un lieu de rencontres entre parents, grands-parents, enfants (0-3 ans), animé par une professionnelle de la petite enfance présente à chaque séance.
- C'est un lieu, ouvert à toutes les familles, gratuit, sans inscription préalable, anonyme, dans la confidentialité.
- C'est un lieu d'écoute et d'échanges pour aborder les questions qui intéressent les parents.
- C'est un espace de jeux pour les enfants accompagnés de leur parent, par le biais d'ateliers (Peinture, Pâte à sel, Cuisine, Motricité, Sable magique, Création manuelle...).

LES PARENTS VIENNENT CHERCHER EN TANT QU'ADULTE des moments de rencontres entre parents, de l'échange, une vie sociale, des conseils pour adapter les activités en fonction de l'âge de l'enfant, la (re)découverte des activités des enfants en tant qu'adulte.

LES PARENTS VIENNENT CHERCHER POUR LEUR(S) ENFANT(S) de la socialisation, jouer en collectivité, apprendre le partage, préparer l'école et des activités (diversité des activités, ou encore des activités que l'on ne peut mettre en place chez soi).

Les familles qui fréquentent cet accueil proviennent de Bellegarde, Ladon, Quiers, Ouzouer, Villemoutiers. En moyenne, 5 à 8 enfants sont présents simultanément en temps parents-enfants pour 5 à 6 parents par atelier en 2017.

Semaine de la parentalité

La Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais et l'Ecole des parents et des éducateurs du Loiret (EPE45) ont organisé une soirée Information-Echanges sur le thème « les jeunes et les écrans, quels repères pour nous parents » animé par Vincent Refray, chargé de projet multimédia au CRIJ. Cet événement était organisé dans le cadre de la semaine de la parentalité et s'est tenu au Centre culturel du Martroi le 14 novembre à 19 h 45, 29 grande rue à Lorris.

30 personnes sont venues assister à cette soirée d'échanges. La majorité du public résidait sur la Communauté de communes. Le Public était constitué de Parents, de grands parents, d'un jeune, de professionnels (enseignants), et d'élus.

Les Relais Assistantes Maternelles (RAM) :

Pour qui :

- Les assistants maternels : Lieu d'information, d'écoute, d'échanges
Lieu de documentation, de professionnalisation
Lieu de renseignements sur les droits et les devoirs
- Les parents : Lieu d'information sur les différents modes de garde
Lieu de distribution des listes des assistants maternels agréés
Lieu de renseignements sur les droits et les devoirs
Lieu d'écoute et d'échanges
- Les gardes à domicile : accès aux ateliers collectifs
Lieu d'écoute et de soutien
- Les enfants accueillis chez un assistant maternel : Lieu de socialisation, d'animation, adapté à l'accueil du jeune enfant

Sur le territoire, 3 RAM sont gérés par la communauté de communes canaux et forêts en Gâtinais.

➤ RAM PÔLE DE BELLEGARDE

Le bureau est situé au 4 Avenue de la quiétude 45270 BELLEGARDE

02.38.90.48.21 ram.bellegarde@comcomcfg.fr

43 assistants maternels agréés

Fonctionnement du RAM :

	matin	Après-midi
Lundi	Atelier collectif	Permanence administrative Accueil physique
Mardi	Atelier collectif	Permanence administrative Accueil physique
Mercredi	Permanence administrative Accueil physique	RAM fermé
Jeudi	Atelier collectif	Permanence administrative Accueil physique
vendredi	Atelier collectif	Permanence administrative Accueil physique

Les ateliers collectifs sont organisés dans 5 communes : Bellegarde, Ladon, Beauchamps sur huillard, Nesploy, Auvilliers en Gâtinais. 163 séances d'animation ont eu lieu en 2017 avec un taux de participation de 77% des assistants maternels en activité. Outre les ateliers collectifs, le RAM anime des manifestations organisées avec les professionnelles (spectacles, sorties, formations...).

➤ **RAM PÔLE DE LORRIS**

Le bureau est situé au 146 rue des Erables 45260 LORRIS

02.38.92.64.07 ram.lorris@comcomcfg.fr

64 assistants maternels agréés

Fonctionnement du RAM :

	matin	Après-midi
Lundi	Permanence administrative	Permanence administrative Accueil physique
Mardi	Atelier collectif	Permanence administrative Accueil physique
Mercredi	Permanence administrative Accueil physique	Permanence administrative Accueil physique
Jeudi	Atelier collectif	Permanence administrative Accueil physique
vendredi	Atelier collectif	RAM fermé

Les ateliers collectifs sont organisés dans 3 communes : Lorris, Thimory, Varennes-Changy. 91 séances d'animation ont eu lieu en 2017 avec un taux de participation de 54 % des assistants maternels en activité. Outre les ateliers collectifs, le RAM anime des manifestations organisées avec les professionnelles (spectacles, sorties, formations...).

➤ **RAM PÔLE DE CHATILLON COLIGNY**

Le bureau est situé au 8 chemin de la messe 45230 CHATILLON-COLIGNY

02.38.93.44.27 ram.chatillon@comcomcfg.fr

78 assistants maternels agréés

Fonctionnement du RAM (ETP 80 %) :

	matin	Après-midi
Lundi	Permanence administrative	Permanence administrative Accueil physique
Mardi	Atelier collectif	Permanence administrative Accueil physique
Mercredi	RAM fermé	
Jeudi	Atelier collectif	Permanence administrative Accueil physique
vendredi	Atelier collectif	Permanence administrative Accueil physique

Les ateliers collectifs sont organisés dans 5 communes : Nogent-sur-Vernisson, Sainte-Geneviève-des-bois, Montbouy, Montcresson, La-Chapelle-sur-Aveyron. 105 séances d'animation ont eu lieu en 2017 avec un taux de participation de 35 % des assistants maternels en activité. Outre les ateliers collectifs, le RAM anime des manifestations organisées avec les professionnelles (spectacles, sorties, formations...).

La Halte-Garderie Les Petits Poucets :

Se situe à l'Espace Colette, Chemin de Rivière 45230 Sainte Geneviève des Bois - 02.38.92.66.19 halte.garderie@comcomcfg.fr
La halte-garderie propose un accueil non permanent collectif et occasionnel des enfants âgés de 4 mois à moins de 6 ans non scolarisés, sans conditions de ressources ni d'emploi. Sa capacité autorisée est de 16 enfants le matin et de 11 enfants l'après-midi.

Elle est ouverte les lundis de 8h30 à 12h ainsi que les mardis, jeudis et vendredis de 8h30 à 17h.

La Halte-garderie est fermée le mercredi, les jours fériés et les périodes de vacances scolaires.

Ce service a pour but de sociabiliser les enfants, favoriser la séparation en douceur, mais aussi de permettre aux parents de faire des démarches, de se rendre à des rendez- vous etc.

Trois professionnelles de la petite enfance accueillent les enfants.

21 enfants fréquentent la halte-garderie, de 20 familles différentes. 75% de ces familles ont un contrat d'accueil régulier.

Le taux de fréquentation évolue : il était de 52.8% en septembre 2017 et de 60.3 % en octobre 2017.

Accueils de Loisirs Sans Hébergement :

La Communauté de Communes Canaux et forêts en Gâtinais gère plusieurs ALSH (accueils de loisirs sans hébergement) sur l'ensemble du territoire, depuis la fusion de janvier 2017.

Les ALSH offrent des activités ludiques et diversifiées, adaptées aux besoins des enfants âgés de 3 à 12 ans. Les inscriptions se font à la semaine durant les vacances scolaires, à la demande durant les périodes scolaires.

L'équipe d'animation est constituée de professionnels compétents, expérimentés et diplômés du BAFA, BAFD, ou équivalence dans le domaine de l'animation, selon les normes exigées par la réglementation DDCS (Direction Départementale de la Cohésion Sociale).

Les ALSH fonctionnent le mercredi de 9h à 17h ou de 12h à 17h (selon les rythmes scolaires), les vacances de 9h à 17h, avec possibilité d'accueil à partir de 7h30 jusqu'à 18h30.

Pour que l'ensemble des familles puissent accéder équitablement à ce service en fonction de leurs ressources, la Communauté de Communes propose une tarification en fonction des quotients familiaux.

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2017 PÔLE CHATILLON COLIGNY

CAPACITE ACCUEIL	Mercredis	février 2017	Avril 2017	octobre 2017
	Espace des Etangs	Ecole de Ste Geneviève	Espace Colette	Espace des Etangs
	20 - de 6 ans 28 + 6 ans 6 animateurs + 1 Directeur	16 - de 6 ans 24 + de 6 ans 4 animateurs + 1 directeur	16 - de 6 ans 60 + de 6 ans (dont cirque) 8 animateurs + 1 directeur	24 - de 6 ans 36 + de 6 ans 6 animateurs + 1 directeur
FREQUENTATION	25 de moyenne	15 – de 6 ans 22 + de 6 ans	16 – de 6 ans 50 + de 6 ans	19 – de 6 ans 23 + de 6 ans

CAPACITE ACCUEIL	Juillet 2017				Aout 2017
	Espace des Etangs	Espace Colette	Montcresson	mini camps	Espace des Etangs
	36 + de 6 ans 3 animateurs + 1 directeur	16 - de 6 ans 46 + de 6 ans 7 animateurs + 1 directeur	24 - de 6 ans 3 animateurs + 1 directeur	24 + de 6 ans 2 animateurs + 1 directeur	8 - de 6 ans 12 + de 6 ans 2 animateurs + 1 directeur
FREQUENTATION (moyenne sur les 3 semaines)	30	60	20	21	18

FONCTIONNEMENT DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS 2017
PÔLE LORRIS

		mercredi	Février	avril	juillet	août	octobre	Noël
LORRIS	Capacité accueil							
	- De 6 ans	20	16	16	32	16	16	10
	Capacité accueil + de 6 ans	28	30	30	36	24	30	30
	Fréquentation	30	36	35	55	37	26	20
THIMORY	Capacité accueil							
	- De 6 ans	8	8	8	16	8	8	
	Capacité accueil + de 6 ans	24	12	24	24	24	12	
	Fréquentation	14	11	17	33	17	15	
VARENNES-CHANGY	Capacité accueil							
	- De 6 ans I	12	8	8	16	8	12	
	Capacité accueil + de 6 ans	17	24	12	30	12	16	
	Fréquentation	18	21	16	35	17	22	

Les coûts de fonctionnement des ALSH (subventions de la CAF déduites)

Lorris	49 957.29
Thimory	57 499.44
Varennnes-Changy	17 399.99
Nogent sur Vernisson	46 376.22
Montcresson	8 718.59
Sainte Geneviève des Bois	17 244.75
Mini camps de Châtillon-Coligny	10 925.11
TOTAL	208 121.39 €

Tous les sites n'accueillent pas le même nombre d'enfants et n'ouvrent pas le même nombre de jours.

En 2017, la Commission en charge du suivi des Accueils de Loisirs a lancé les travaux de réflexion en vue d'étendre l'action communautaire sur l'ensemble des ALSH du territoire. Ces travaux devront aboutir à un transfert de compétence au plus tard le 1^{er} juillet 2018.

Actions en faveur des adolescents :

Le Service de Loisirs pour les Adolescents (SLAC), organise avec et pour les adolescents des activités de loisirs. Ce service fonctionne :

- Hors vacances scolaires :
 - les mercredis de 12h30 à 17h30, les vendredis de 17h30 à 21h30 et les samedis de 13h30 à 17h30
- Vacances scolaires (selon planning d'activités soit environ 35h00 d'animations)
 - Automne 2 semaines
 - Hiver 2 semaines
 - Printemps 2 semaines.
 - Été 4 semaines.

Soit un total pour l'année 2017 de 928h00 d'animation

- Séjour ski (hiver) :
 - 8 jours du samedi au samedi
- Séjours été :
 - 4 séjours court soit 16 jours.

Soit un total de 24 jours de séjours

- Coût de fonctionnement :
 - Personnel (salaire, formations, déplacement frais divers,...):
3 agents à temps plein, plus emplois saisonnier l'été 85 230,00€
 - Animations (activités, achats matériels, location gîtes séjours, alimentation, etc...) : 24737,00€
 - Frais autres (entretien minibus, etc...) : 2743,00€.

Soit un total pour l'année 2017 de 112 710,00 €

- Recettes :
 - Participations familles (activités et séjours) : 12232,00€
 - Aides emploi d'avenir : 4436,00€
 - Subventions communes projet ski : 250,00€
 - CAF (prestations de service, CEJ, aide à projet jeunes, etc...) : 12052,00€

Soit un total pour l'année 2017 de 28 970,00 €

SOUTIEN AUX COLLEGIENS

Mise en œuvre d'actions en faveur des collégiens :

Une fois par semaine les deux animateurs du S.L.A.C se rendent dans chaque collège du territoire (Lorris, Bellegarde et St Geneviève des Bois) pour accompagner des groupes de jeunes à l'élaboration de projets pour les collèges :

- Quelques exemples :
 - Sensibilisation aux handicaps.
 - Concours de dessin.
 - Décoration des portes de classes.
 - Découverte de sports innovants.

Les Subventions versées en 2017 aux collèges :

Dans l'attente d'un travail d'harmonisation des subventions versées aux 3 collèges du territoire, les subventions suivantes ont été versées aux collèges en 2017 :

Nom de l'association	Montants votés par le conseil communautaire
Collège Lorris : voyages scolaires	3 478,00 €
Collège Charles Desvergnès - Bellegarde - voyages et sorties scolaires	5 500,00 €
Collège Charles Desvergnès - Bellegarde - FSE	1 200,00 €
Collège Charles Desvergnès - Bellegarde - asso sportive	1 800,00 €
Collège Henri Bequerel - Sainte Geneviève des Bois (voyages et sorties scolaires)	13 000,00 €
Collège Henri Bequerel - Sainte Geneviève des Bois - FSE	2 200,00 €

GESTIONS D'EQUIPEMENTS PERISCOLAIRES

ACTIONS CULTURELLES

Actions conduites en faveur de la jeunesse

La Communauté de Communes a mis en œuvre son action culturelle, selon deux axes de travail :

- Proposer une programmation culturelle régulière à l'espace des étangs (Nogent sur Vernisson), équipement communautaire
- Proposer une exposition scientifique et un spectacle à l'attention des écoles élémentaires du territoire

L'espace des étangs a donc accueilli les événements suivants :

Dates	Manifestation
Samedi 21 janvier 2017	Concert Volga Loire
Samedi 25 février 2017	Théâtre Ainsi bat la vie
Samedi 4 mars 2017	Concert Das Konzept
Du 15 mars au 22 mars	FMRJC
Du 15 avril au 20 avril	Compagnie Lyr et Tir (résidence)
Samedi 20 et 21 mai	Triathlon de vidéo
Vendredi 15 septembre	Groupe Artamuse
Dimanche 1er octobre	Récital
Samedi 14 octobre	Comédie Musicale Tutte Vocci
Mardi 21 Novembre	Teaser Musicien Malek
Samedi 16 décembre	Concert Acousting

L'exposition scientifique a été proposée sur les pôles de Lorris et Nogent sur Vernisson pour l'ensemble des élèves des écoles élémentaires du lorriçois et du châtillonais. La Communauté de Communes a pris à sa charge le transport des enfants. La même exposition a été présentée à Bellegarde, pour les élèves du bellegardois, sous maîtrise d'ouvrage communale.

Mise en œuvre et gestion d'un P.A.C.T.

La Communauté de Communes est porteuse d'un PACT (Projet Artistique et Culturel de Territoire), qui permet à des organisateurs d'événements culturels publics ou associatifs de bénéficier d'une aide de la Région Centre Val de Loire.

La Communauté de Communes identifie les organisateurs, constitue le dossier à fournir à la Région pour chaque événement, présente le dossier à la mi-octobre de l'année N-1. La Région Centre Val de Loire décide en milieu d'année de la subvention allouée. La communauté de communes informe alors les organisateurs concernés puis leur verse leur part de subvention après tenue de la manifestation et versement effectif de la subvention par la Région (soit en N+1).

En 2017 la Région a accordé à la Communauté de Communes une subvention de 21 966.38 € pour une dépense artistique globale de 45 009.03 € répartie comme suit :

- Mairie de Bellegarde : 5 736.44 € (2 manifestations : Théâtre et exposition scientifique)
- Mairie de Lorris : 1 019.43 € (3 manifestations : 2 Théâtrales et 1 prestation musicale)
- Les Amis du Musée de Châtillon-Coligny : 326.96 (1 manifestation : conte)
- Les Amis de l'Orgue de Lorris : 4 040.84 € (festival)
- Communauté de Communes : 10 842.71 € (9 manifestations : 2 expositions scientifiques, 2 concerts, 4 spectacles théâtraux, 1 spectacle de cirque)

Création et gestion d'une école de musique

Cette compétence héritée de la Communauté de Communes du Canton de Lorris porte en 2017 tant sur le soutien financier à l'école de musique de Lorris par l'octroi d'une subvention, que sur l'entretien du bâtiment.

En 2017, la subvention allouée s'élève à 41 721 €, les charges d'entretien du bâtiment (eau, électricité, maintenance...) à 7719,57 €.

Les réflexions quant à l'harmonisation de cette compétence ont été engagées, une étude de l'existant sur les deux autres territoires doit être conduite pour aboutir à une décision en 2018.

TRANSPORT

Gestion du transport scolaire en tant qu'organisateur de second rang

La Communauté de Communes est autorité organisatrice de second rang des transports scolaires.

A ce titre, elle assure un rôle de conseil et d'aide sur tout ce qui concerne la gestion de proximité : demandes de modifications de circuit, signalement de tout dysfonctionnement, gestion des indisciplines.

Pour l'année scolaire nous avons recensés 32 indisciplines dans les transports scolaires : 17 sur le territoire de Châtillon-Coligny, 11 sur le territoire de Bellegarde et 4 sur le territoire de Lorris.

Transport vers les équipements communautaires

Les transports des scolaires du pôle de Lorris sont pris en charge par la communauté de communes pour les déplacements vers les équipements sportifs communautaires. La réflexion sur l'harmonisation de cette compétence est à mener.

Transport vers la salle Escale : 21 225,12 €

Transport vers le BAF de Lorris : 23 717,94 €

Transport TAP : 5 427,57 €

Transport manifestations sportives : 2 857,58 €

Par ailleurs, pour l'ensemble des ALSH gérés par la Communauté de Communes, les déplacements des enfants sont pris en charge par la Communauté de Communes.

Transport ALSH (Lorris, Varennes, Thimory, Châtillon, Bellegarde, Nogent, Montcresson, Ste Geneviève, mini-camps) : 18 756,46 €

Enfin, dans le cadre de l'action culturelle vers les scolaires, les déplacements suivants ont été pris en charge

Transport Randos Contes : 1 559,89 €

Transport Expo scientifique : 781,00 €

Transport au Centre Culturel de Lorris (06-07 Février) : 604,91 €

Transport solidaire

La Communauté de Communes met à disposition des associations du territoire un de ses minibus. La Communauté de Communes facture semestriellement les associations sur la base des kilomètres parcourus. Le montant varie selon le coût du carburant sur la période. En 2017, huit associations ont emprunté le Mini-Bus, à 43 reprises soit 4655 km parcourus.

La Communauté de Communes du Canton de Lorris a mis en place un service de transport de proximité en Mini-Bus, le jeudi matin vers le marché de Lorris (ou vers l'hypermarché). Pour bénéficier de ce service, trois conditions doivent être remplies : être seuls, sans moyen de transport, ni liens familiaux. En 2017, 38 personnes étaient inscrites et en moyenne 12 personnes sont véhiculées chaque jeudi par notre agent de maintenance.

Communes	Nombre d'inscrits
CHAILLY-EN-GÂTINAIS	4
VARENNES-CHANGY	11
NOYERS	8
LA COUR MARIGNY	1
MONTEREAU	5
LORRIS- GUE L'EVEQUE	2
THIMORY	2
VIEILLES-MAISONS	1
OUSSOY-EN-GÂTINAIS	2
PRESNOY	2

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Les 38 communes ont anticipé le transfert de cette compétence GEMAPI au 1^{er} Janvier 2017. Pour exercer la compétence, la Communauté de communes adhère au SIVLO en lieu et place de 33 communes du territoire et au syndicat du fusin pour 5 communes.

La compétence a été transférée à la communauté de communes au 1^{er} janvier 2017. Celle-ci se substitue aux communes dans les adhésions aux syndicats qui gèrent pour l'instant la compétence de gestion des milieux aquatiques :

- Le syndicat du Fusin pour les communes de Chapelon, Fréville du Gâtinais, Mézières en Gâtinais, Moulon.
- Le SIVLO pour l'ensemble des autres communes.
- En 2017, le syndicat du Fusin n'a appelé aucune cotisation
- La contribution au SIVLO s'est élevée à 54 506 €

FINANCEMENT DU CONTINGENT DU SDIS

Cette compétence était exercée sur le seul territoire du Lorriçois. La Communauté de Communes a proposé la rétrocession aux 14 communes concernées, le taux cible des participations de EPCI étant très nettement supérieur au taux cible des communes isolées.

Après approbation par l'ensemble des communes du rapport de la CLECT du 22 septembre 2017 et des statuts modifiés, chaque commune du Lorriçois s'est vue rétrocéder un montant calculé sur la base de la participation financée par la communauté de communes en 2017 soit un total de 309 452,00 €.

INFORMATIONS DIVERSES

TRAVAUX DE LA COMMISSION COMMUNICATION

Création du logo de la communauté de communes

Sur proposition de la commission « communication », la Communauté de Communes a organisé un concours ouvert à la population du territoire afin de se doter d'un nouveau logo. A l'issue de la procédure, déterminée dans un règlement intérieur approuvé en conseil communautaire, il a été dévoilé que le logo vainqueur avait été réalisé par un agent de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, Mme Carine Vernet, en charge du SPANC et de l'Urbanisme sur le secteur de Lorris.



Création du bulletin communautaire

Parallèlement à la création du logo, la commission Communication, a travaillé à la création d'un bulletin communautaire. Le premier numéro de ce nouveau bulletin a été diffusé début septembre 2017 dans les boîtes aux lettres des 15000 foyers de la communauté de communes. Ce premier bulletin, intitulé « Intercom' » avait pour vocation première la présentation du trombinoscope des élus communautaires.

Adoption d'un nom de domaine

La commission a adopté le nom de domaine de la Communauté de Communes, nécessaire à la création du futur site internet et des boîtes mail des agents communautaire le choix s'est porté sur **comcomcfg.fr**

Création d'un site Internet

La commission, a approuvé un cahier des charges en vue de lancer une consultation afin de désigner le prestataire en charge de la création d'un site internet de la Communauté de Communes. Une procédure de consultation a été lancée, aboutissant au choix du prestataire Centre France pour un montant de 8 240 € HT. La fin de l'année 2017 a été consacrée à la construction de ce site, en vue d'une mise en ligne début 2018.

GLOSSAIRE

EPCI : Etablissement Public de Coopération Intercommunale

IC : Intérêt Communautaire

CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

SLAC : Service des Loisirs et d'Animations Communautaire

MSAP : Maison de Services à la Population

GEMAPI : Gestion des milieux aquatique et prévention des inondations

SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours